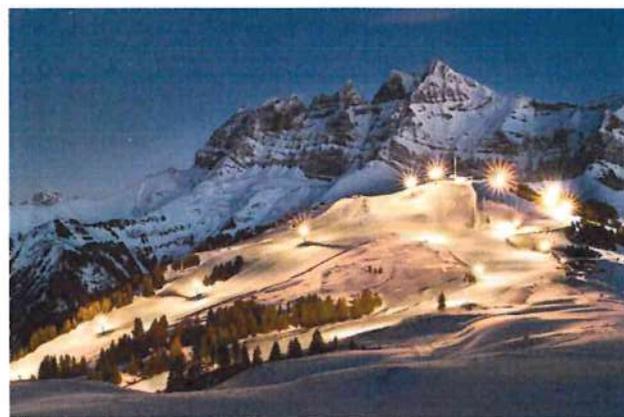


# 2023

## RAPPORT DES COMPTES

### BOURGEOISIE DE VAL-D'ILLIEZ



L'Assemblée primaire est convoquée le

Lundi 17 juin 2024 à 20h00  
à la salle polyvalente



**Bourgeoisie de Val-d'Iliez**

---

# **Message introductif Comptes 2023**

---

Val-d'Iliez, le 17 juin 2024

Approuvé par l'Assemblée bourgeoisiale le 17 juin 2024

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>3</b>
<b>CHARGES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>3</b>
0.           ADMINISTRATION GENERALE	3
8.           ECONOMIE PUBLIQUE	3
9.           FINANCES ET IMPOTS	3
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>4</b>

## **INTRODUCTION**

---

Les comptes de l'exercice 2023 de la Bourgeoisie de Val-d'Illiez ont été adoptés par le Conseil bourgeoisial le 23 mai 2024.

Ils ont été contrôlés par la Fiduciaire Nofival SA conformément à la Loi sur les communes du 5 février 2004 ainsi qu'à l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004.

Les comptes 2023 bouclent avec un excédent de revenus de fonctionnement de CHF 614'411.—, après enregistrement des amortissements ordinaires pour CHF 2'565.—. Les comptes du Triage forestier sont la principale source de revenu expliquant cet excédent.

## **INVESTISSEMENTS**

---

Aucun investissement n'a été réalisé par la Bourgeoisie en 2023.

Le projet de rénovation du chalet d'alpage de Chaupalin, partie intégrante du PDR de la Vallée d'Illiez, était dans l'attente du financement et des derniers préparatifs.

## **CHARGES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

---

### **0. Administration générale**

Les charges du dicastère sont sensiblement les mêmes qu'en 2022, avec une légère augmentation de CHF 1'828.40. Elles sont parfaitement maîtrisées d'année en année et n'évoluent guère en raison de la très faible activité de la Bourgeoisie.

### **8. Economie publique**

#### **8.1 Alpages et pâturages**

Les charges diminuent de CHF 6'096.50 en raison de frais d'entretien des bâtiments moins importants. Les revenus augmentent d'environ CHF 9'000.— suite notamment à des subventions d'estivage plus importantes.

#### **8.2 Sylviculture (Triage forestier)**

Les charges du dicastère diminuent de CHF 93'448.97 par rapport à 2022 et les recettes augmentent de CHF 271'345.29. Le résultat net est donc supérieur d'environ CHF 401'000.— par rapport à 2022.

Les dépenses du Triage sont en baisse d'environ CHF 111'317.— et ses amortissements sont nuls. Les recettes du Triage diminuent d'environ CHF 100'000.—. Le solde de la différence positive au résultat est dû à un retraitement du PF et du capital du Triage qui a induit un revenu de CHF 243'488.45 à la Bourgeoisie de Val-d'Illiez.

### **9. Finances et impôts**

Les charges augmentent légèrement de CHF 5'600.— par rapport aux comptes 2022 et les revenus diminuent d'environ CHF 16'000.—.

## CONCLUSION

---

Le bénéfice d'exercice de CHF 614'411.44, y compris celui du Triage portent la fortune au bilan à CHF 996'469.38 au 31.12.2023. Le capital propre s'élève ainsi à CHF 1'078'426.08.

Les emprunts de la Bourgeoisie et les revenus actuels étant fortement liés au résultat du Triage, la situation oblige à une grande attention pour maintenir une fortune positive.

Les investissements prévus à l'alpage de Chaupalin, en partie subventionnés, ont été engagés pour permettre à la Bourgeoisie d'améliorer ses revenus locatifs et maintenir son patrimoine. Ils pourront être assumés avec l'aide des bénéfices du Triage, d'un emprunt bancaire et d'aides complémentaires à fonds perdus.

Commune de Val-d'Illiez

Ismaël Perrin

Président



Christine Perrin

Caissière-comptable

<b>BOURGEOISIE</b>		<b>Bilan 2023</b>	<b>Bilan 2022</b>
<b>000.1</b>	<b>ACTIF</b>		
<b>000.10</b>	<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>		
<b>000.101</b>	<b>CREANCES</b>		
000.1010.00	Débiteurs	13'208.75	18'855.35
000.1015.00	Actifs Triage Forestier	1'746'896.93	1'380'051.31
000.1015.04	Compte d'attente		-30.00
<b>000.101</b>	<b>CREANCES</b>	<b>1'760'105.68</b>	<b>1'398'876.66</b>
<b>000.104</b>	<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>		
000.1041.02	Recettes à encaisser	1'155.00	31'589.40
000.1041.04	Fonds de reboisement à encaisser	81'956.70	69'979.70
<b>000.104</b>	<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>	<b>83'111.70</b>	<b>101'569.10</b>
<b>000.107</b>	<b>ACTIONS &amp; PARTS SOCIALES</b>		
000.1070.00	Titres	110'001.00	110'001.00
<b>000.107</b>	<b>ACTIONS &amp; PARTS SOCIALES</b>	<b>110'001.00</b>	<b>110'001.00</b>
<b>000.108</b>	<b>IMMOBILISATIONS PF</b>		
000.1084.00	Chalet de Naulaz	211'400.00	211'400.00
000.1084.02	Chalet de Chaupalin	181'733.05	157'630.70
000.1084.04	Actifs divers à amortir		10'800.00
<b>000.108</b>	<b>IMMOBILISATIONS PF</b>	<b>393'133.05</b>	<b>379'830.70</b>
<b>000.10</b>	<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>2'346'351.43</b>	<b>1'990'277.46</b>
<b>000.14</b>	<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>		
<b>000.1404</b>	<b>TERRAINS BATIS</b>		
000.1404.00	Centre forestier	23'085.00	25'650.00
<b>000.1404</b>	<b>TERRAINS BATIS</b>	<b>23'085.00</b>	<b>25'650.00</b>
<b>000.1405</b>	<b>FORÊTS/ALPAGES</b>		
000.1405.00	Forêts	53'100.00	53'100.00
000.1405.02	Alpages et pâturages	1.00	1.00
<b>000.1405</b>	<b>FORÊTS/ALPAGES</b>	<b>53'101.00</b>	<b>53'101.00</b>
<b>000.14</b>	<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>76'186.00</b>	<b>78'751.00</b>
<b>000.1</b>	<b>ACTIF</b>	<b>2'422'537.43</b>	<b>2'069'028.46</b>
<b>000.2</b>	<b>PASSIF</b>		
<b>000.200</b>	<b>ENGAGEMENTS COURANTS</b>		
<b>000.2001</b>	<b>COMPTES COURANTS</b>		
000.2001.00	C/C Municipalité	-819'158.90	-731'973.30
000.2005.00	Passifs Triage Forestier	-151'832.25	-122'180.12
<b>000.2001</b>	<b>COMPTES COURANTS</b>	<b>-970'991.15</b>	<b>-854'153.42</b>

<b>BOURGEOISIE</b>		<b>Bilan 2023</b>	<b>Bilan 2022</b>
<b>000.200</b>	<b>ENGAGEMENTS COURANTS</b>		
		-970'991.15	-854'153.42
<b>000.201</b>	<b>DETTES A COURT TERME</b>		
000.2010.00	BCV c/c S 0840.59.74	196'325.25	152'301.00
<b>000.201</b>	<b>DETTES A COURT TERME</b>	196'325.25	152'301.00
<b>000.204</b>	<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>		
000.2041.00	Frais à payer	-71'395.45	-65'182.75
<b>000.204</b>	<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>	-71'395.45	-65'182.75
<b>000.206</b>	<b>DETTES MOYEN &amp; LONG TERME</b>		
<b>000.2060</b>	<b>RECONNAISSANCES DE DETTES</b>		
000.2064.00	Raiffeisen - prêt 1418.65	-493'750.00	-575'000.00
<b>000.2060</b>	<b>RECONNAISSANCES DE DETTES</b>	-493'750.00	-575'000.00
<b>000.206</b>	<b>DETTES MOYEN &amp; LONG TERME</b>	-493'750.00	-575'000.00
<b>000.208</b>	<b>PROVISIONS</b>		
000.2089.00	Provision pertes s/déb.	-4'300.00	-31'467.20
<b>000.208</b>	<b>PROVISIONS</b>	-4'300.00	-31'467.20
<b>000.29</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>000.290</b>	<b>FINANCEMENTS SPECIAUX SELON DROIT SUPÉRIEUR</b>		
000.2910.00	Fonds de reboisement	-81'956.70	-69'979.70
<b>000.290</b>	<b>FINANCEMENTS SPECIAUX SELON DROIT SUPÉRIEUR</b>	-81'956.70	-69'979.70
<b>000.299</b>	<b>EXCÉDENT/DÉCOUVERT DU BIL AN</b>		
<b>000.2999</b>	<b>RÉSULTATS CUMULÉS DES ANN ÉES PRÉCÉDENTES</b>		
000.2999.00	Capitaux propres	-996'469.38	-382'057.94
000.2999.02	Capital Triage Forestier		-243'488.45
<b>000.2999</b>	<b>RÉSULTATS CUMULÉS DES ANN ÉES PRÉCÉDENTES</b>	-996'469.38	-625'546.39
<b>000.299</b>	<b>EXCÉDENT/DÉCOUVERT DU BIL AN</b>	-996'469.38	-625'546.39
<b>000.29</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	-1'078'426.08	-695'526.09
<b>000.2</b>	<b>PASSIF</b>	-2'422'537.43	-2'069'028.46
<b>COMPTES DE BILAN</b>			

## Aperçu du bilan

Etat 31.12.2022

Etat 31.12.2023

1	Actif	2'069'028.46	2'422'537.43
	<b>Patrimoine financier</b>	<b>1'990'277.46</b>	<b>2'346'351.43</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	-	-
101	Créances	1'398'876.66	1'760'105.68
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	101'569.10	83'111.70
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	110'001.00	110'001.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	379'830.70	393'133.05
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	<b>Patrimoine administratif</b>	<b>78'751.00</b>	<b>76'186.00</b>
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	78'751.00	76'186.00
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	-	-
145	Participation capital social	-	-
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	2'069'028.46	2'422'537.43
	<b>Capitaux de tiers</b>	<b>1'373'502.37</b>	<b>1'344'111.35</b>
200	Engagements courants	854'153.42	970'991.15
201	Engagements financiers à court terme	-152'301.00	-196'325.25
204	Passifs de régularisation	65'182.75	71'395.45
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	575'000.00	493'750.00
208	Provisions à long terme	31'467.20	4'300.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	<b>Capital propre</b>	<b>695'526.09</b>	<b>1'078'426.08</b>
29	Capital propre	695'526.09	1'078'426.08

## Tableau des immobilisations

Compte N° Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires
<b>Comptes ordinaires</b>							
1400 Terrains				-		-	0%
1401 Routes / voies de communication				-		-	7%
1402 Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	7%
1403 Autres travaux de génie-civil				-		-	7%
1404 Bâtiments du PA	25'650	-	-	25'650	2'565	23'085	8%
1405 Forêts PA	53'101	-	-	53'101		53'101	0%
1406 Biens meubles du PA				-		-	35%
1409 Autres immobilisations corporelles				-		-	50%
1420 Logiciel du PA				-		-	50%
1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	50%
1429 Autres immobilisations incorporelles				-		-	50%
144X Prêts				-		-	Selon risque
145X Participation capital social				-		-	Selon risque
146X Subventions d'investissement				-		-	10%
<b>Total comptes ordinaires</b>	<b>78'751</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>78'751</b>	<b>2'565</b>	<b>76'186</b>	

Compte N° Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	
<b>Comptes spécifiques</b>							
<b>(Entreprises électriques, téléphériques et navigation)</b>							
1400.x Terrains				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1401.x Routes / voies de communication				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1402.x Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1403.x Autres travaux de génie-civil				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1404.x Bâtiments du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1405.x Forêts PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1406.x Biens meubles du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1409.x Autres immobilisations corporelles				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1420.x Logiciel du PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1421.x Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
1429.x Autres immobilisations incorporelles				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
144X.x Prêts				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
145X.x Participation capital social				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
146X.x Subventions d'investissement				-		-	Selon Notice A 1995 AFC
<b>Total comptes spécifiques</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	
<b>Total immobilisations du PA</b>	<b>78'751</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>78'751</b>	<b>2'565</b>	<b>76'186</b>	

- 6 Entreprises électriques
- 7 Téléphériques
- 8 Navigation

DETAIL DES INVESTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2023 ET DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2023

No CG	No CG	Désignation PATRIMOINE ADMINISTRATIF	Catégories d'immobilisations	Valeur comptable			Salde à amortir 2023	Amortissements planifiés		Valeur comptable au 31.12.2023
				au 01.01.2023	Investissements 2023	Subventions et participations 2023		Taux	Montants	
8		Economie publique								
000.1404.00	820.3300.40	Centre forestier	Bâtiments	25'650	-	-	25'650	10%	2'565	23'085
000.1405.00	820.3300.50	Forêts	Forêts	53'100	-	-	53'100	0%	-	53'100
000.1405.02	820.3300.50	Alpages et pâturages	Terrains	1	-	-	1	0%	-	1
				78'751	-	-	78'751		2'565	76'185
									-	
		TOTAL PATRIMOINE ADMINISTRATIF		78'751	-	-	78'751		2'565	76'185

CG	CG	PATRIMOINE FINANCIER		Valeur comptable			Salde à amortir 2023	Amortissements planifiés		Valeur comptable au 31.12.2023
				01.01.2023	Investissements 2023	Subventions et participations 2023		Taux	Montants	
000.1070.00		Titres		110'001	-	-	110'001	0%	-	110'001
000.1084.00	963.3411.40	Chalet de Naulaz	Bâtiments	211'400	-	-	211'400	0%	-	211'400
000.1084.02	963.3411.40	Chalet de Chaupallin	Bâtiments	157'631	24'102	-	181'733	0%	-	181'733
000.1084.04	963.3411.40	Cabane d'Anthème	Bâtiments	10'800	-	-	10'800	100%	10'800	-
		TOTAL PATRIMOINE FINANCIER		489'832	24'102	-	513'934		10'800	503'134

PA + investissements 2023	78'751
Amortissements planifiés	2'565
Taux d'amortissements planifiés	3.26%
Amortissements planifiés des subventions	-
Taux d'amortissements planifiés avec subventions	0.00%

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
<b>Compte de résultats</b>				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- CHF	1'121'225.17	840'700.00	1'017'831.68
Revenus financiers	+ CHF	1'377'690.63	939'900.00	1'403'296.67
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>256'465.46</b>	<b>99'200.00</b>	<b>385'464.99</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	256'465.46	99'200.00	385'464.99
Amortissements planifiés	- CHF	2'850.00	51'065.00	2'565.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	38'340.00	-	11'977.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	7'038.00	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	243'488.45
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	-	-
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>222'313.46</b>	<b>48'135.00</b>	<b>614'411.44</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ CHF	-	-	-
Recettes	- CHF	-	-	-
<b>Investissements nets</b>	= CHF	-	-	-
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	256'465.46	99'200.00	385'464.99
Investissements nets	- CHF	-	-	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	-	-	-
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	<b>256'465.46</b>	<b>99'200.00</b>	<b>385'464.99</b>

Compte de résultats échelonné		Compte 2022	Budget 2023	Compte 2023
<b>Charges d'exploitation</b>				
30 Charges de personnel	CHF	-	-	-
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	84'312.17	110'900.00	81'839.35
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	2'850.00	51'065.00	2'565.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	38'340.00	-	11'977.00
36 Charges de transferts	CHF	1'016'068.11	706'500.00	897'713.93
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
<b>Total des charges d'exploitation</b>	CHF	<b>1'141'570.28</b>	<b>868'465.00</b>	<b>994'095.28</b>
<b>Revenus d'exploitation</b>				
40 Revenus fiscaux	CHF	-	-	-
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	51'098.40	40'000.00	38'872.50
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	7'038.00	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	1'216'333.99	813'000.00	1'091'500.87
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
<b>Total des revenus d'exploitation</b>	CHF	<b>1'274'470.39</b>	<b>853'000.00</b>	<b>1'130'373.37</b>
<b>R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>132'900.11</b>	<b>-15'465.00</b>	<b>136'278.09</b>
34 Charges financières	CHF	20'844.89	23'300.00	38'278.40
44 Revenus financiers	CHF	110'258.24	86'900.00	272'923.30
<b>R2 Résultat provenant de l'activité de financement</b>	CHF	<b>89'413.35</b>	<b>63'600.00</b>	<b>234'644.90</b>
<b>O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)</b>		<b>222'313.46</b>	<b>48'135.00</b>	<b>370'922.99</b>
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	243'488.45
<b>E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire</b>	CHF	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>243'488.45</b>
<b>Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)</b>	CHF	<b>222'313.46</b>	<b>48'135.00</b>	<b>614'411.44</b>

Aperçu du compte annuel		Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
Compte de résultats		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total des charges (amortissements inclus)		1'162'415.17		891'765.00		1'032'373.68	
Total des revenus			1'384'728.63		939'900.00		1'646'785.12
<b>Excédent de revenus</b>		<b>222'313.46</b>		<b>48'135.00</b>		<b>614'411.44</b>	
<b>Excédent de charges</b>							
<b>Total</b>		<b>1'384'728.63</b>	<b>1'384'728.63</b>	<b>939'900.00</b>	<b>939'900.00</b>	<b>1'646'785.12</b>	<b>1'646'785.12</b>
Compte des investissements		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total des dépenses reportées au bilan		-		-		-	
Total des recettes reportées au bilan			-		-		-
<b>Investissements nets 3)</b>			-		-		-
<b>Total</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Financement							
Report des investissements nets		-		-		-	
Report des amortissements planifiés du patrimoine administratif			2'850.00		51'065.00		2'565.00
Report attributions aux fonds et financements spéciaux			38'340.00		-		11'977.00
Report prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		7'038.00		-			
Report réévaluation prêts du PA			-		-		-
Report réévaluation des participations du PA			-		-		-
Report attributions au capital propre			-		-		-
Report réévaluation du PA		-		-		-	
Report prélèvements sur le capital propre		-		-		243'488.45	
Excédent de revenus du compte de résultats			222'313.46		48'135.00		614'411.44
Excédent de charges du compte de résultats		-		-		-	
<b>Excédent de financement</b>		<b>256'465.46</b>		<b>99'200.00</b>		<b>385'464.99</b>	
<b>Insuffisance de financement</b>							
<b>Total</b>		<b>263'503.46</b>	<b>263'503.46</b>	<b>99'200.00</b>	<b>99'200.00</b>	<b>628'953.44</b>	<b>628'953.44</b>
Modification du capital							
Report de l'excédent de financement			256'465.46		99'200.00		385'464.99
Report de l'insuffisance de financement		-		-		-	
Report des dépenses d'investissement au bilan			-		-		-
Report des recettes d'investissement au bilan			-		-		-
Report des amortissements planifiés du patrimoine administratif		2'850.00		51'065.00		2'565.00	
Report réévaluation prêts du PA		-		-		-	
Report réévaluation des participations du PA		-		-		-	
Report attributions aux fonds et financements spéciaux capitaux tiers		-		-		-	
Report réévaluation du PA			-		-		-
Report prélèvements sur les fonds et financements spéciaux capitaux tiers			-		-		-
<b>Augmentation du capital propre</b>		<b>253'615.46</b>		<b>48'135.00</b>		<b>382'899.99</b>	
<b>Diminution du capital propre</b>							
<b>Total</b>		<b>256'465.46</b>	<b>256'465.46</b>	<b>99'200.00</b>	<b>99'200.00</b>	<b>385'464.99</b>	<b>385'464.99</b>

3) Remarque: si négatif = excédent de recettes du compte des investissements

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passifs	provenance des fonds (+)	
	Augmentation des actifs et diminution des passifs	emploi de fonds (-)	
	Résultat ordinaire du compte de résultats		370'922.99
	Résultat extraordinaire du compte de résultats		243'488.45
	Amortissements planifiés	+	2'565.00
	Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	11'977.00
	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-
	Réévaluations des prêts du PA	+	-
	Réévaluations des participations du PA	+	-
	Attributions au capital propre	+	-
	Prélèvements sur le capital propre	-	243'488.45
	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire</b>		<b>385'464.99</b>
	<b>Dépenses d'investissements</b>		
50	Immobilisations corporelles	-	-
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-
54	Prêts	-	-
55	Participations et capital social	-	-
56	Propres subventions d'investissement	-	-
57	Subventions d'investissement redistribuées	-	-
	<b>Recettes d'investissements</b>		
60	Transferts au patrimoine financier	+	-
61	Remboursements	+	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	+	-
63	Subventions d'investissement acquises	+	-
64	Remboursement de prêts	+	-
65	Transferts de participations	+	-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres	+	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer	+	-
	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>		<b>-</b>
		<b>Etat 31.12.2022</b>	<b>Etat 31.12.2023</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	-	-
101	Créances	1'398'876.66	1'760'105.68
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	101'569.10	83'111.70
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	110'001.00	110'001.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	379'830.70	393'133.05
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
200	Engagements courants	854'153.42	970'991.15
201	Engagements financiers à court terme	-152'301.00	-196'325.25
204	Passifs de régularisation	65'182.75	71'395.45
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	575'000.00	493'750.00
208	Provisions à long terme	31'467.20	4'300.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	-	-
	<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>		<b>-385'464.99</b>
29	Capital propre	695'526.09	1'078'426.08
	<b>Variation des liquidités et placements à court terme</b>		<b>-</b>
100	Disponibilités et placements à court terme	-	-

## Aperçu des indicateurs financiers

1. Taux d'endettement net (I1)	2022	2023	Moyenne
Dette nette en % des revenus fiscaux			

### Valeurs indicatives

< 100%	bon
100% - 150%	suffisant
> 150%	mauvais

2. Degré d'autofinancement (I2)	2022	2023	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets			

### Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2022	2023	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	0.0%	0.0%	0.0%

### Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2022	2023	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	92.2%	90.4%	91.3%

### Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2022	2023	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	0.0%	0.0%	0.0%

### Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2022	2023	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	0.2%	0.2%	0.2%

### Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2022	2023	Moyenne
Dette nette l par habitant	-291	-467	-380

### Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2022	2023	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	18.5%	27.5%	23.0%

### Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% - 20%	moyen
< 10%	mauvais

<b>Comptes de Fonctionnement</b>		<b>Comptes Charges</b>	<b>2023 Revenus</b>	<b>Budget Charges</b>	<b>2023 Revenus</b>	<b>Comptes Charges</b>	<b>2022 Revenus</b>
<b>0</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>						
<b>022</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>						
<b>022.31</b>	<b>BIENS ET SERVICES</b>						
022.3132.00	Frais fiduciaire	3'446.40		3'500.00		3'446.40	
022.3137.00	Impôts cantonaux et commu naux	9'903.00		10'000.00		8'074.60	
<b>022.31</b>	<b>TOTAL BIENS ET SERVICES</b>	<b>13'349.40</b>		<b>13'500.00</b>		<b>11'521.00</b>	
<b>022.36</b>	<b>CHARGES DE TRANSFERT</b>						
022.3612.00	Contribution aux frais d'admin. de la commune	20'000.00		20'000.00		20'000.00	
<b>022.36</b>	<b>TOTAL CHARGES DE TRANSFERT</b>	<b>20'000.00</b>		<b>20'000.00</b>		<b>20'000.00</b>	
<b>022.42</b>	<b>TAXES ET REDEVANCES</b>						
022.4240.00	Recettes diverses						2'400.00
<b>022.42</b>	<b>TOTAL TAXES ET REDEVANCES</b>						<b>2'400.00</b>
<b>022</b>	<b>TOTAL ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>33'349.40</b>		<b>33'500.00</b>		<b>31'521.00</b>	<b>2'400.00</b>
<b>0</b>	<b>TOTAL ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>33'349.40</b>		<b>33'500.00</b>		<b>31'521.00</b>	<b>2'400.00</b>

<b>Comptes de Fonctionnement</b>		<b>Comptes Charges</b>	<b>2023 Revenus</b>	<b>Budget Charges</b>	<b>2023 Revenus</b>	<b>Comptes Charges</b>	<b>2022 Revenus</b>
<b>8</b>	<b>ECONOMIE PUBLIQUE</b>						
<b>818</b>	<b>ALPAGES ET PATURAGES</b>						
<b>818.31</b>	<b>BIENS ET SERVICES</b>						
818.3134.00	Assurances	1'340.30		1'600.00		1'599.60	
818.3140.00	Entretien des alpages	416.45		6'000.00		4'530.40	
818.3144.00	Entretien des bâtiments	6'980.00		2'000.00		8'343.25	
818.3199.00	Frais divers			7'800.00			
<b>818.31</b>	<b>TOTAL BIENS ET SERVICES</b>	<b>8'736.75</b>		<b>17'400.00</b>		<b>14'473.25</b>	
<b>818.44</b>	<b>REVENUS FINANCIERS</b>						
818.4470.00	Droits d'herbe et de parcours		13'815.00		13'000.00		13'815.00
818.4470.02	Finances d'alpage pour génissons						-3'510.00
818.4470.04	Location alpage de Soix		6'300.00		6'300.00		6'300.00
<b>818.44</b>	<b>TOTAL REVENUS FINANCIERS</b>		<b>20'115.00</b>		<b>19'300.00</b>		<b>16'605.00</b>
<b>818.46</b>	<b>REVENUS DE TRANSFERT</b>						
818.4631.00	Subvention pour l'estivage des génissons		24'867.65		18'000.00		18'879.00
<b>818.46</b>	<b>TOTAL REVENUS DE TRANSFERT</b>		<b>24'867.65</b>		<b>18'000.00</b>		<b>18'879.00</b>
<b>818</b>	<b>TOTAL ALPAGES ET PATURAGES</b>	<b>8'736.75</b>	<b>44'982.65</b>	<b>17'400.00</b>	<b>37'300.00</b>	<b>14'473.25</b>	<b>35'484.00</b>
<b>820</b>	<b>SYLVICULTURE</b>						
<b>820.31</b>	<b>BIENS ET SERVICES</b>						
820.3119.00	Acquisition de terrains	811.20					
820.3130.08	Travaux divers	42'888.00		70'000.00		53'210.75	
820.3141.00	Entretien des routes forestières	11'829.00		10'000.00		4'645.55	
<b>820.31</b>	<b>TOTAL BIENS ET SERVICES</b>	<b>55'528.20</b>		<b>80'000.00</b>		<b>57'856.30</b>	

<b>Comptes de Fonctionnement</b>		<b>Comptes Charges</b>	<b>2023 Revenus</b>	<b>Budget Charges</b>	<b>2023 Revenus</b>	<b>Comptes Charges</b>	<b>2022 Revenus</b>
<b>820.33</b>	<b>AMORTISSEMENTS COMPTABLES</b>						
820.3300.40	Amortissements bâtiments	2'565.00		2'565.00		2'850.00	
820.3300.60	Amortissements Triage			48'500.00			
<b>820.33</b>	<b>TOTAL AMORTISSEMENTS COMPTABLES</b>	<b>2'565.00</b>		<b>51'065.00</b>		<b>2'850.00</b>	
<b>820.34</b>	<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>						
820.3499.00	Autres charges financière s	15'541.31					
<b>820.34</b>	<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>15'541.31</b>					
<b>820.35</b>	<b>ATTRIBUTION AUX FINANCEME NTS SPECIAUX</b>						
820.3511.00	Attribution au fonds de reboisement	11'977.00					
<b>820.35</b>	<b>TOTAL ATTRIBUTION AUX FINANCEME NTS SPECIAUX</b>	<b>11'977.00</b>					
<b>820.36</b>	<b>CHARGES DE TRANSFERT</b>						
820.3632.00	Dépenses du Triage Forest ier	877'463.93		686'000.00		988'780.11	
820.3636.00	Dons, cotisations	250.00		500.00		250.00	
820.3636.02	Fonds du bois					7'038.00	
<b>820.36</b>	<b>TOTAL CHARGES DE TRANSFERT</b>	<b>877'713.93</b>		<b>686'500.00</b>		<b>996'068.11</b>	
<b>820.42</b>	<b>CONTRIBUTIONS DE TIERS</b>						
820.4240.00	Recettes diverses						278.40
820.4250.00	Vente de bois de feu		38'872.50		40'000.00		48'420.00
<b>820.42</b>	<b>TOTAL CONTRIBUTIONS DE TIERS</b>		<b>38'872.50</b>		<b>40'000.00</b>		<b>48'698.40</b>
<b>820.44</b>	<b>REVENUS FINANCIERS</b>						
820.4499.00	Autres revenus financiers		175'542.51				
<b>820.44</b>	<b>TOTAL REVENUS FINANCIERS</b>		<b>175'542.51</b>				

<b>Comptes de Fonctionnement</b>		<b>Comptes</b>	<b>2023</b>	<b>Budget</b>	<b>2023</b>	<b>Comptes</b>	<b>2022</b>
		<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
<b>820.45</b>	<b>PRELEVEMENT SUR LES FINAN CEMENTS SPECIAUX</b>						
820.4510.00	Prélèvement sur le fonds de reboisement						7'038.00
<b>820.45</b>	<b>TOTAL PRELEVEMENT SUR LES FINAN CEMENTS SPECIAUX</b>						7'038.00
<b>820.46</b>	<b>PARTICIPATION DE COLLECTI VITÉS PUBLIQUES</b>						
820.4631.04	Subventions pour dégâts dus aux intempéries						5'387.80
820.4632.02	Recettes du Triage Forest ier		1'054'656.22		795'000.00		1'153'727.19
820.4636.00	Fonds du bois		11'977.00				38'340.00
<b>820.46</b>	<b>TOTAL PARTICIPATION DE COLLECTI VITÉS PUBLIQUES</b>		1'066'633.22		795'000.00		1'197'454.99
<b>820.48</b>	<b>REVENUS EXTRAORDINAIRES</b>						
820.4896.00	Retraitement du PF - Capi tal Triage		243'488.45				
<b>820.48</b>	<b>TOTAL REVENUS EXTRAORDINAIRES</b>		243'488.45				
<b>820</b>	<b>TOTAL SYLVICULTURE</b>	963'325.44	1'524'536.68	817'565.00	835'000.00	1'056'774.41	1'253'191.39
<b>8</b>	<b>TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE</b>	972'062.19	1'569'519.33	834'965.00	872'300.00	1'071'247.66	1'288'675.39

<b>Comptes de Fonctionnement</b>		<b>Comptes</b>	<b>2023</b>	<b>Budget</b>	<b>2023</b>	<b>Comptes</b>	<b>2022</b>
		<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
<b>9</b>	<b>FINANCES ET IMPOTS</b>						
<b>961</b>	<b>INTÉRÊTS</b>						
<b>961.34</b>	<b>CHARGES D'INTERETS</b>						
961.3401.00	Intérêts cptes courants et divers	122.04		500.00		154.14	
<b>961.34</b>	<b>TOTAL CHARGES D'INTERETS</b>	122.04		500.00		154.14	
<b>961.44</b>	<b>REVENUS FINANCIERS</b>						
961.4401.00	Intérêts de retard récupérés						20.00
<b>961.44</b>	<b>TOTAL REVENUS FINANCIERS</b>						20.00
<b>961</b>	<b>TOTAL INTÉRÊTS</b>	122.04		500.00		154.14	20.00
<b>963.31</b>	<b>BIENS ET SERVICES</b>						
963.3181.00	Pertes s/débiteurs	4'225.00				461.62	
<b>963.31</b>	<b>TOTAL BIENS ET SERVICES</b>	4'225.00				461.62	
<b>963.34</b>	<b>AMORTISSEMENTS DU PF</b>						
963.3411.40	Amortissements immeubles PF	10'800.00					
963.3431.00	Frais entretien chalet Naulaz	3'048.50		6'000.00		2'054.95	
963.3431.01	Frais entretien chalet Chaupalin					-19.00	
963.3431.02	Frais location chalet Naulaz	3'040.00		7'000.00		3'447.30	
963.3439.00	Frais chauffage, électricité chalet Naulaz	4'844.25		5'800.00		7'041.80	
963.3439.01	Frais chauffage, électricité chalet Chaupalin	-249.70		3'000.00			
963.3439.04	Assurances bâtiments PF	822.00		1'000.00		968.90	
963.3439.06	Frais divers	310.00				7'196.80	
<b>963.34</b>	<b>TOTAL AMORTISSEMENTS DU PF</b>	22'615.05		22'800.00		20'690.75	
<b>963.44</b>	<b>REVENUS FINANCIERS</b>						
963.4420.00	Dividende et placements PF		4'455.00		2'000.00		

<b>Comptes de Fonctionnement</b>		<b>Comptes</b>	<b>2023</b>	<b>Budget</b>	<b>2023</b>	<b>Comptes</b>	<b>2022</b>
		<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>	<b>Charges</b>	<b>Revenus</b>
963.4430.00	Location chalet de Naulaz		25'057.89		25'000.00		29'112.39
963.4430.02	Location de terrains		15'350.00		15'000.00		15'550.00
963.4430.04	Droits de superficie et de passage		31'817.90		25'000.00		48'385.85
963.4430.06	Redevances pour sources		585.00		600.00		585.00
<b>963.44</b>	<b>TOTAL REVENUS FINANCIERS</b>		<b>77'265.79</b>		<b>67'600.00</b>		<b>93'633.24</b>
<b>9</b>	<b>TOTAL FINANCES ET IMPOTS</b>	<b>26'962.09</b>	<b>77'265.79</b>	<b>23'300.00</b>	<b>67'600.00</b>	<b>21'306.51</b>	<b>93'653.24</b>
	<b>Total compte de Fonctionnement</b>	<b>1'032'373.68</b>	<b>1'646'785.12</b>	<b>891'765.00</b>	<b>939'900.00</b>	<b>1'124'075.17</b>	<b>1'384'728.63</b>
	<b>Excédent de revenus ou de charges</b>	<b>614'411.44</b>		<b>48'135.00</b>		<b>260'653.46</b>	

Compte de résultats selon les natures	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	-		-		-	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	84'312.17		110'900.00		81'839.35	
33 Amortissements du patrimoine administratif	2'850.00		51'065.00		2'565.00	
34 Charges financières	20'844.89		23'300.00		38'278.40	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	38'340.00		-		11'977.00	
36 Charges de transferts	1'016'068.11		706'500.00		897'713.93	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
40 Revenus fiscaux		-		-		-
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		51'098.40		40'000.00		38'872.50
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		110'258.24		86'900.00		272'923.30
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		7'038.00		-		-
46 Revenus de transferts		1'216'333.99		813'000.00		1'091'500.87
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		243'488.45
49 Imputations internes		-		-		-
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>1'162'415.17</b>	<b>1'384'728.63</b>	<b>891'765.00</b>	<b>939'900.00</b>	<b>1'032'373.68</b>	<b>1'646'785.12</b>
<b>Excédent de charges</b>		-		-		-
<b>Excédent de revenus</b>	<b>222'313.46</b>		<b>48'135.00</b>		<b>614'411.44</b>	

Compte des investissements selon les natures	Compte 2022		Budget 2023		Compte 2023	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	-		-		-	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		-		-		-
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Excédent de dépenses</b>		-		-		-
<b>Excédent de recettes</b>	-		-		-	



## Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
<b>29</b>	<b>Capital propre</b>	<b>695'526</b>	<b>382'900</b>	-	<b>1'078'426</b>
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre	69'980	11'977		81'957
291	Fonds classés dans le capital propre				-
294	Réserves de politique budgétaire	-			-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-			-
299	Excédent/découvert du bilan	625'546	370'923		996'469

# Tableau des provisions

en francs suisses

## 205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

## 208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
000.2089.00	Provision pertes s/débiteurs	31'467	4'300	31'467	4'300
					-
					-
					-
					-
					-
					-
					-

<b>Total provisions à court terme</b>		-	-	-	-
<b>Total provisions à long terme</b>		31'467	4'300	31'467	4'300
<b>Total des provisions</b>		31'467	4'300	31'467	4'300





## Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels 2023 à l'Assemblée primaire de la Commune bourgeoisiale de Val-d'Illiez

---

### *Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Commune bourgeoisiale de Val-d'Illiez, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le compte des investissements et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

### *Fondement de l'opinion d'audit*

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Commune bourgeoisiale de Val-d'Illiez, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

### *Responsabilités du Conseil bourgeoisial, respectivement du Conseil communal relatives aux comptes annuels*

Le Conseil bourgeoisial est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions des art. 74 et ss de la LCo ainsi que l'OGFCo. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

### *Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels*

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la commune.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil bourgeoisial, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

#### ***Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires***

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 90 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée,
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux dispositions de l'OGFCo,
- la fortune nette de la Commune bourgeoisiale de Val-d'Illiez a augmenté par rapport à l'année précédente,
- selon notre appréciation, la Commune bourgeoisiale de Val-d'Illiez est en mesure de faire face à ses engagements,
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Martigny, le 24 mai 2024

**NOFIVAL SA**  
ASR 501643



Claude Tornay  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Lionel Coutaz  
Expert-réviseur agréé

# Principes pour la présentation et la tenue du compte de la Bourgeoisie de Val-d'Illicz

---

## 1. Base légale

---

L'établissement du compte de la Bourgeoisie de Val-d'Illicz se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

## 2. Principes MCH2 appliqués et divergences

---

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La Bourgeoisie de Val-d'Illicz se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

### RE 02 Principes comptables

Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

### RE 05 Actifs et passifs de régularisation

La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.—

### RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

### RE 07 Recettes fiscales

Les recettes fiscales sont comptabilisées selon le principe de la délimitation des impôts.

### RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

Les préfinancements ne sont pas autorisés.

Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

### RE 09 Provisions et engagements conditionnels

La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 0.—

### RE 10 Compte des investissements

L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

### RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 50'000.— par objet ou par projet.

L'amortissement a lieu dès le début des travaux.

Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.

La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.

Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.

Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 14 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie simplifié est élaboré sur la base du tableau de financement actualisé du MCH1.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.

Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 18 Indicateurs financiers

Les indicateurs de 1ère et 2ème priorités, recommandés par la conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances, sont présentés dans le message introductif. Les définitions et mode de calcul se trouvent dans le manuel "modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes" dans l'annexe C.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.

Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.

Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués. La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.

Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont inscrits dans le groupe de matières approprié et amortis en conséquence.

### 3. Principes de la gestion financière

---

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

### 4. Principes de tenue des comptes

---

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

## 5. Principes d'évaluation du bilan

---

### 5.1. Actif

#### 5.1.1. Patrimoine financier (PF)

---

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

##### Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

##### Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

En outre, des correctifs d'actifs spécifiques (ducroire) sont enregistrés pour les créances fiscales.

##### Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

##### Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.--

##### Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

##### Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

##### Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

### Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 109)

Les créances résultant de financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers sont comptabilisées à l'actif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

## 5.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 50'000.— par objet ou par projet.

### Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués .

Terrains : 0% (compte bilan 1400)	0%
Routes et voies de communication : 7% à 10% (compte bilan 1401)	7%
Aménagement des cours d'eau : 7% à 10% (compte bilan 1402)	7%
Autres travaux de génie-civil : 7% à 10% (compte bilan 1403)	7%
Bâtiments : 8% à 15% (compte bilan 1404)	10%
Forêts : 0% (compte bilan 1405)	0%
Biens meubles : 35% à 60% (compte bilan 1406)	35%
Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)	50%

### Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

### Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

### Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

### Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

## 5.2. Passif

### 5.2.1. Capitaux de tiers

#### Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

#### Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

#### Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr. 0.--.

#### Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 0.--.

#### Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

#### Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr. 0.--.

#### Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

### **5.2.2. Capital propre**

#### Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manoeuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

#### Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

#### Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

#### Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.

Val-d'Illicz, le 17 janvier 2024